

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2019  
Délibération n° 2

<b>Date de convocation :</b> 04/04/2019
<b>Membres :</b>
En exercice : <input type="text" value="19"/>
Présents : <input type="text" value="11"/>
Exprimés : <input type="text" value="13"/>
<b>Votes :</b>
Pour : <input type="text" value="13"/>
Contre : <input type="text" value="0"/>
Abstentions : <input type="text" value="0"/>

L'an deux mille dix-neuf, le 3 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Péri, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LACOMBE Baptiste, Xavier.

**Présents :** Mmes PINZUTI Jeanine, VINCENTI Marie-Paule, CECCALDI-POLI Paule, POGGI Isabelle, M. TALLARICO Gustave, CRUCIANI Antoine, MINICONI Roger, SUSINI Jean, OUSSET Paul, L'HOSPITAL Lydie

**Représentés :** JUBERT Camille, M. CEVOLI Jean-Roger.

**Absent(s) :** Mme CRISTIANI Barbara, NAMANI Stéphanie, Magali CRISTIANI, M. BARBOLOSI Lucien, M. SALASCA Romain, Jean-Michel GUERRINI

**Objet :** Délibération annule et remplace la délibération n° 3 en date du 8 novembre 2018 concernant le Plan Local d'Urbanisme : Débat PADD

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération n°3 en date du 8 novembre 2018 suite à une erreur de frappe.

Le Conseil Municipal de la commune de Péri s'était réuni en séance plénière le Jeudi 8 novembre 2018 afin de débattre une nouvelle fois son PADD suite aux différentes réunions de travail avec le cabinet d'étude, avec la commission urbanisme, avec les cabinets techniques, avec les personnes publiques associées et notamment l'AUE, et suite aux différentes réunions avec le conseil municipal.

Aussi, suite à la lecture des observations des personnes publiques associées et notamment la Chambre d'Agriculture de Corse du Sud, l'Agence d'Urbanisme de la Corse et la CAPA, Monsieur le Maire informe que compte tenu de l'évolution de la réflexion menée sur le PLU, les orientations de développement de la commune ont dues être revues à la baisse afin de les adapter à la réalité du territoire, de ses déterminismes, de ses fragilités, de ses caractéristiques techniques et démographiques pour un développement intégré, rationnel, équilibré, durable et respectueux des hommes et de l'environnement.

Globalement, ont été retenues les orientations suivantes :

**Objectifs de modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain**

1. Réduire de 40 % la consommation foncière par l'urbanisation sur les 15 prochaine années.
2. Réduire de 60 % l'espace foncier nécessaire par logement
3. Préserver la partie gauche de la RT20 à l'agriculture.

**Objectif démographique**

+ 600 habitants permanents pour atteindre près de 2500 habitants horizon 2030.

**Objectif en termes d'accroissement du nombre de logements**

Environ + 250 logements pour atteindre un parc d'environ 1300 logements horizon 2030.

**Objectifs agricoles**

1. Garantir un minimum de 1000 ha d'espaces dédiés à l'agriculture dans le PLU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002091-20190603-D\_2\_03-06-2019-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019

Affichage : 28/02/2019

Pour la commune, la personne compétente par délégation



2. Connecter le bassin de production alimentaire avec le bassin de populations.
3. Vers la reconquête d'un paysage agricole par la mise en place d'une zone agricole protégée (ZAP).
4. Mise en compatibilité du PLU avec les 430 ha d'espaces stratégiques agricoles inscrits au PADDUC.

#### **Objectifs socio-économiques**

1. 20 ha réservés pour l'exploitation du sous-sol (carrière)
2. 5 ha réservés pour la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque + hydraulique).
3. 5 ha réservés pour les activités de services, les petits commerces et l'artisanat.
4. 5 ha réservés pour les services et les équipements publics.

#### **Extension de la trame viaire : 3 ha**

Recalibrage + quartiers nouveaux + maillage viaire.

#### **Organiser le stationnement : 3 ha**

Village, Ranganello, Pughjola, Attinditoghju, U Partusu, Arghjadiola, Chiosu Novu, pénétrante.

#### **Renforcer le lien social et recréer l'espace public sur les centralités en devenir : 5 ha**

Cavone, Attinditoghju, U Partusu, Arghjadiola, Chiosu Novu.

#### **Politique générale de développement**

##### **Economique et social**

- Reconquête verte du territoire
- Développer l'artisanat et valoriser les savoir-faire
- Aménager des structures de commercialisation appropriées
- Mettre en place de nouveaux produits de découverte socio-culturelle
- Pérennisation de l'activité d'extraction
- Développement et soutien en vue de la production d'énergie renouvelable
- Aménagement de jardins partagés et autres chantiers d'insertion
- Renforcer la cohésion sociale et l'épanouissement des populations
- Renforcer l'évènementiel comme vecteur du lien social
- Renforcer les liens intergénérationnels
- Renforcer les services et équipements publics
- Favoriser l'implantation de services médicaux et para-médicaux

##### **Environnement et patrimoine**

- Lutter contre les gaz à effet de serre et anticiper sur le changement climatique
- Préserver la biodiversité
- Contribuer à la réduction des déchets
- Valoriser les énergies renouvelables
- Soutenir la transition écologique
- Soutenir les modes de production et de consommation responsables
- Valoriser les savoir-faire et le patrimoine identitaire et culturel
- Valoriser le tourisme vert et de découverte
- Valoriser les patrimoines ruraux productifs
- Bâtir une culture paysagère respectueuse du cadre de vie

##### **Logement et aménagement du territoire**

- Répondre aux besoins en logements et en accession à la propriété
- Renforcer la mixité urbaine et la mixité de l'habitat
- Restaurer, aménager et redéployer l'espace public au cœur des politiques d'aménagement
- Promouvoir la reconquête verte du territoire

#### **Orientations générales de développement**

1. Peri un territoire attractif
2. Peri un territoire solidaire
3. Peri un territoire durable

#### **Orientations sectorielles de développement**

1. Le village et ses hameaux : Consolider un espace de vie permanent

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212002091-20190603-D\_2\_03-06-2019-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019

Affichage : 28/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



2. La plaine de Peri : Maîtriser l'étalement urbain et préserver les spécificités de la ruralité dans une réflexion cohérente d'aménagement du territoire
3. L'entre-deux : Renforcer et structurer l'urbanité d'Attinditoghju

**Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) – secteurs concernés**

1. U Partusu-aménagement d'un quartier mixte, renforcement de l'urbanité
2. Arghjadiola-aménagement d'un quartier, mixité de l'habitat et aménagement d'espaces publics
3. Cavone-pôle social, médical et culturel, renforcement des services et des équipements publics + Gendarmerie
4. Chjosu Novu –renforcement d'une centralité existante de services et de commerces
5. Attinditoghju – aménagement d'un quartier nouveau, structuration urbaine
6. Barrolaccia- aménagement groupé de petites maisons de village, logements collectifs
7. Secteur de l'église –aménagement d'une résidence seniors

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le PADD du PLU présentés ce jour le 3 juin 2019.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le Maire  
Baptiste, Xavier LACOMBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002091-20190603-D\_2\_03-06-2019-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019  
Affichage : 28/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

